

**Procès-verbal de la réunion ordinaire
du Comité Social et Economique du 30 avril 2019**

Dans l'attente de l'arrivée de Monsieur Thomas FONTAINE retardé, Madame Agnès GRANGIER, DRH, sollicite l'accord des membres présents pour ouvrir la séance.

A l'unanimité les membres acceptent, la séance est ouverte à 9h00.

Personnes présentes :

<u>Titulaires CSE 1^{er} Collège</u>	<u>Titulaires CSE 2^{ème} Collège</u>
Christophe CARD - Mounir SMAILI - Gilles MILLERAND Driss EL ZAYTOUNI - Leila NEMET - Frédéric GERVILLIERS - Eric GIANNINI - Françoise TILLET - Thierry BOURDIER - Estelle GENET	Anne Gaëlle GIRARD - Philippe DUTHU

Personnes absentes/excusées :Françoise BOURGEOIS -- Claire QUINNONERO

Suppléants CSE présents en remplacement : Ophélie RENARD suppléante CSE 1er collège CGT, en remplacement de Mme Claire QUINNONERO titulaire CSE 1er collège CGT

<u>Direction</u>	<u>Représentants Syndicaux</u>	<u>Invité en séance</u>
Thomas FONTAINE - Directeur Agnès GRANGIER - Directrice des Ressources Humaines Valérie LE POTTIER - Directrice de la Sécurité et du Projet d'Entreprise Nicolas SERVE - Directeur Contractuel et Financier	Florence MERLIN (FO)	

1. Approbation du compte rendu des précédentes réunions du CE : 13 mars et 18 mars 2019

La Direction précise qu'une seule demande de modification a été formulée et qu'elle a été partiellement intégrée au procès-verbal. Un membre titulaire informe qu'il n'a pas eu le temps de consulter les modifications effectuées sur le procès-verbal et qu'il est donc compliqué de l'approuver.

Un membre titulaire aimerait des explications y apporter des corrections car certaines informations sont manquantes sur ces derniers. La direction indique qu'il n'est pas possible de retranscrire des éléments au procès-verbal qui n'ont pas été partagés lors de la séance.

Un membre titulaire répond qu'il est déçu que les procès-verbaux soient des résumés des échanges en séance.

La Direction rappelle que les précédentes modalités de fonctionnement relatives au PV du CSE restent inchangées

L'ensemble des participants de la réunion décident de reporter l'approbation des procès-verbaux à la prochaine réunion du mois de Mai afin que chacun puisse les consulter.

2. Approbation du compte rendu de la précédente réunion du CSE : 11 avril 2019

Plusieurs membres titulaires informent qu'ils n'ont pas eu le temps de consulter le projet transmis, l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du CSE est donc reportée à la prochaine réunion CSE.

3. Information sur la situation financière de l'entreprise

Compte tenu du récent renouvellement des instances et du passage en CSE, la Direction présente et la situation financière de l'entreprise aux nouveaux membres CSE, M. Nicolas SERVE, Directeur Contractuel et financier présente en séance les éléments suivants .

En décembre 2016, le groupement constitué de Keolis , Effia Stationnement et Cykleo remporte l'appel d'offre et Keolis Dijon Mobilités signe avec le Grand Dijon (devenu Dijon métropole), l'autorité Délégante, le contrat de Délégation de Service Public qui impose la création d'une nouvelle société dédiée qui devient le Déléguataire pour exploiter les 4 services publics de la mobilité de la métropole de Dijon pour une durée de 6 ans (2017-2022):

- Transport Urbain (Bus, Tram, TPMR, VLS, VLD)
- Stationnement en ouvrage (9 devenus 10 parkings)
- Stationnement en voirie (4300 places)
- Fourrières automobile et vélo

Une nouvelle société dédiée est créée : Keolis Dijon Mobilités SAS (société par actions simplifiée) dont les actionnaires sont Keolis (70%), Effia (20%), et Cykleo (10%)

Son conseil d'administration est composé de :

D'un Président : Frédéric Baverez (Membre du Comité Exécutif Keolis Dir Exécutif Groupe France, président Effia)

Et d'Administrateurs : Laurence Eymieu (DGA GU), Stéphanie Muyard (Nouvelles mobilités), Yann Rudermann (DO Cykleo) et Fabrice Lepoutre (Dir Effia)

Quelques chiffres clés de Keolis Dijon Mobilités : un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 Millions d'euros en 2018 et un Résultat net 2018 de l'ordre de 0,6 Millions d'euros.

Les notions clés du contrat de DSP avec DIJON MÉTROPOLE sont présentées en séance

- Recettes : Propriété de DIJON MÉTROPOLE : reversement des recettes à 100% ; engagement de recettes et partage

- CF : Contribution Financière : Montant fixe négocié lors de la RAO de 2016 pour la période 2017-2022

- Subdélégation : 3 subdélégataires (Effia Stationnement, EGS (activité fourrière), Cykleo (vélos)) ; dont la rémunération est fixée dans le contrat de DSP.

- Formules d'indexation (pour couvrir les charges fixes, variables, les sous-traitants) : Contrat de DSP en €2016 ; Formules d'indexation sur la base d'indices INSEE ; DIJON MÉTROPOLE porte le risque de l'augmentation des prix

- Qualité et performance : notre contrat intègre des critères de performance (Absentéisme, fraude et sinistralité) qui peuvent générer un bonus. A cela s'ajoutent des critères de Qualité (accueil client, information client, ponctualité, propreté, disponibilité des équipements satisfaction vélo) qui peuvent générer bonus/malus ; une consolidation est également réalisée (propreté des arrêts, information embraquée, satisfaction TU, réclamations)

- Kilomètres : DIJON MÉTROPOLE définit l'offre contractuelle et nous avons un engagement à réaliser d'offre contractuelle pour lequel un ajustement de la Contribution Financière est prévu en cas de non-réalisation ou de demande d'évolutions d'offre

- Plan Prévisionnel d'Investissement : les investissements confiés au Délégué s'élèvent à 31 Millions d'euros sur la DSP, dont 21 Millions € pour le TU.

Depuis le début du contrat 3 avenants au contrat de DSP ont été signés avec DIJON MÉTROPOLE, les avenants 2 et 3 seront présentés au point suivant.

4. Informations de la Direction sur la marche générale de l'Entreprise :

a. Information relative aux avenants 2 et 3 du contrat de DSP

M. Nicolas SERVE, Directeur Contractuel et financier poursuit par la présentation des avenants qui ont été signés dernièrement et annexés au contrat de DSP :

- avenant 1 relatif à la dépenalisation du stationnement

- avenant 2 relatif à l'open-paiement dans lequel sont évoqués : l'aspect équipement des bus, Prioribus pour les travaux de l'été 2018, l'évolution des règles de contrôle, et la prolongation de la durée de vie des bus.

Un membre titulaire fait remarquer à cette occasion que le bus 2306 a des trous dans le châssis. Le Président répond qu'il ira constater ce fait mais ajoute que lorsqu'ils présentent un risque pour la sécurité les bus ne sortent pas. Le membre titulaire conteste car beaucoup de bus sortent avec des problèmes techniques.

Est évoqué également le parking Monge : un membre titulaire fait remarquer que le parking 1^{er} mai était toujours complet alors que le parking Monge est presque vide. Le Président répond qu'il faut encore faire de la communication.

L'avenant 3 concerne la correction des mécanismes de calcul de l'ajustement de la CF, de l'ajustement du montant des études et enquêtes ainsi que de l'installation de la fourrière.

b. Information trimestrielle sur la situation économique et financière

Désormais la Direction présentera synthétiquement aux membres CSE la situation économique et financière trimestrielle, étant précisé que ces informations sont confidentielles celles-ci ne seront pas reprises dans le PV de réunion.

M. Nicolas SERVE, Directeur Contractuel et financier poursuit par la présentation en séance, des échanges se tiennent sur la comptabilisation de certaines charges ou investissement.

Un délégué syndical demande qui finance le déménagement du PCC, la direction répond que c'est Dijon Métropole qui finance le nouveau PCC mais Keolis Dijon Mobilités finance l'aménagement des locaux.

Le délégué syndical répond alors que cela explique le faible intéressement distribué.

c. Information mensuelle des principaux indicateurs de suivi d'activité

Désormais la Direction présentera synthétiquement aux membres CSE les principaux indicateurs de suivi d'activité : kilomètres, Fréquentation, Recettes et Absentéisme.

M. Nicolas SERVE, Directeur Contractuel et financier poursuit par la présentation des indicateurs à fin mars 2019.

La direction explique que le nombre de kilomètres réalisés est inférieur en raison des actions des Gilets Jaunes mais qu'il n'y aura pas d'avenant au contrat DSP. Le directeur financier ajoute qu'à fin avril il a été constaté une plus faible perte des recettes liée aux Gilets Jaunes car il y a eu le maintien du réseau bus.

La fréquentation est, malgré les actions Gilets Jaunes, en légère augmentation.

Les recettes augmentent en raison de l'augmentation des tarifs de 5 % au 1^{er} juillet 2018.

Le taux d'absentéisme global s'élève à 11,70% à fin mars, a également légèrement augmenté.

d. Information relative au projet convivialité

Madame LE POTTIER, Directrice Sureté et projet d'entreprise, rejoint la séance pour présenter le projet.

L'essence de notre activité, transporter les habitants de Dijon métropole, ne permet pas aux salariés de se rencontrer facilement, d'échanger, voire de se connaître. L'objectif du projet baptisé « Kollektif » est de créer du lien entre les salariés en créant et organisant des animations qui permettront des moments d'échanges conviviaux.

Le premier rendez-vous « Kollektif » a lieu ce jour, 30 avril et 3 animations sont proposées entre 11h et 14h puis entre 18h et 21h à la cafétéria du CEM :

- « Photobox » à disposition jusqu'au vendredi 17 mai permettant de faire des photos entre collègues et créer un trombinoscope original.
- Des mini-tournois de baby-foot autour de 3 baby-foot dont 2 d'entre eux ont été acquis. Après le 30 avril, un restera dans la cafétéria du CEM et l'autre sera installé à la maintenance
- Un buffet de bonnes recettes salées ou sucrées à partager était envisagé mais finalement reporté en dehors des périodes de congés,

Toutes ces animations sont organisées et préparées par un comité de pilotage et 3 groupes de travail composés de salariés de tous les services. Ils travaillent sur la création d'événements conviviaux mais aussi sur des actions visant à améliorer l'environnement de travail et sont à l'écoute des bonnes idées de leurs collègues.

D'autres actions et animations sont en cours de préparation et les prochains rendez-vous seront donnés pendant la Keo'Life Week début juin ! Une information sera faite au prochain CSE sur le programme de la Keo'Life Week.

Deux membres titulaires disent qu'ils n'étaient pas informés du projet, la direction répond que des informations collectives ont été diffusées par les responsables de groupes.

Un représentant syndical demande si des opérations auront lieu chaque mois ; La direction répond que le prochain événement se déroulera durant la Keolife Week avec un vide coffre envisagé le Dimanche 2 Juin et une autre animation le 6 Juin avec un maraicher qui viendra ensuite tous les 15 jours proposer à la vente des fruits et légumes.

La direction informe par ailleurs que douze panneaux représentant des œuvres du musée des Beaux Arts seront exposés provisoirement (2 ou 3 semaines) dans le patio pour marquer la réouverture du musée.

Un membre titulaire trouve étonnant que tout cela soit fait sans donner d'informations au comité et aux membres du CSE. Il trouve dommage que le projet ne soit pas fait en collaboration, il demande que les élus du CSE soient désormais associés à ce type d'initiative.

La direction rappelle qu'une information a été faite lors d'une réunion CE à ce sujet ; Un représentant syndical précise que l'information n'a pas été comprise ainsi lors de cette réunion.

Les membres du CSE sont d'accord sur l'idée mais pas sur la façon de procéder de la part de la direction. Il s'agit d'un projet collectif mais sa préparation n'est pas collective. Un membre titulaire demande le budget alloué au

projet « Kollektif » et comment la direction a réussi à détacher des conducteurs sachant que pour le CSE, il est compliqué de réussir à les détacher.

La direction répond que le projet n'a nécessité que 3 réunions de 2 heures en 3 mois. De plus les budgets n'ont pas été calculés précisément mais ils seront modestes.

e. Information relative au projet « sécurité des femmes dans les transports »

Madame LE POTTIER, Directrice Sureté et projet d'entreprise, rappelle que fin 2017 deux enquêtes ont été menées sur cette thématique de la sécurité des femmes dans les transports : auprès des clientes et auprès des salariés.

Une centaine de salariés (et plus de 2000 clients) avaient répondu à l'enquête dont les thématiques concernaient principalement le sentiment de sécurité du réseau pour une femme, avoir été témoin et/ou victime d'harcèlement et/ou d'agression sexiste ou sexuelle dans les transports, et les solutions proposées pour plus de sécurité dans les transports.

Le Groupe de travail qui avait conçu ces enquêtes a depuis continué à travailler sur plusieurs axes :

- La sensibilisation et la formation des salariés à la prise en charge des victimes et aux réactions à adopter. Il s'agit de la principale attente des salariés,
- Des échanges et actions en partenariat avec des communes de l'agglomération qui souhaitent aussi travailler sur le sujet,
- Des projets tels qu'expérimenter des arrêts à la demande, notamment le soir,
- A moyen terme, une campagne de communication.

Dans l'immédiat, le groupe de travail a prévu, pour permettre la sensibilisation des salariés, de :

- Organiser un forum début juin au cours duquel seront présentés les résultats des enquêtes,
- Distribuer un dépliant informant sur ce que sont le harcèlement sexiste et l'agression sexuelle et donnant des conseils sur comment réagir quand on est témoin de l'agression d'une cliente,
- Faire appel à des salariés volontaires pour devenir référents auprès de leurs collègues. Ces référents seront au préalable formés par un organisme intervenant sur les thématiques,
- L'appel à candidatures pour devenir référent sera diffusé au cours du mois de mai. Les personnes intéressées pourront venir échanger avec les membres du groupe de travail pendant le forum début juin. L'entreprise cherche une dizaine de référents, pas seulement des femmes, dans les métiers suivants : AVSR, conducteurs, salariés de l'agence commerciale et responsable de groupe.

Un membre titulaire trouve dommage qu'il n'y ait qu'une seule conductrice dans ce groupe de travail ; La remarque est entendue par la direction.

Ce membre ajoute que la direction devrait choisir des personnes qui ont déjà vécu ce genre de situation afin d'avoir des retours d'expériences. La direction explique que pour l'instant il s'agit d'une campagne de prévention et que l'analyse viendrait plus tard avec des retours d'expériences.

Un représentant syndical demande si la psychologue du travail est associée au projet, la direction indique qu'elle ne l'est pas pour l'instant.

Le secrétaire du CSE demande à participer au groupe de travail, ou un autre membre CSE.

f. Information relative à la charte mail

Madame LE POTTIER, Directrice Sureté et projet d'entreprise, présente le projet de la charte mail distribué en séance.

L'objectif de cette charte mail est de définir des règles pour un bon usage de la messagerie et pour inciter à diminuer le nombre de mails envoyés.

Les salariés concernés sont ceux disposant d'une adresse mail professionnelle, à noter qu'ils sont demandeurs d'une régulation en la matière.

Le travail de construction de cette charte a été réalisé par un petit groupe qui a souhaité que la charte soit synthétique, sur une page. Il s'est inspiré de chartes existantes.

La charte développe 10 points « 10 bonnes habitudes ». L'accent a été mis pour privilégier d'abord d'autres modes de communication : le face à face, le téléphone et les nouveaux outils tels que Skype entreprise.

Comment cette charte va être distribuée aux salariés concernés ? Le canal managérial sera privilégié soit les directeurs de service et responsables de pôle.

Pour animer et rendre plus ludique le principe et le contenu de la charte, il est prévu de mettre en place des totems « 3 faces » au coin pause du 1er étage du CEM et dans un lieu à définir à l'atelier pendant quelques semaines au moment du lancement.

Ces totems présenteraient notamment des dessins illustrant de manière humoristique certaines des règles de la charte et, en complément, un message sur TV Info Divia. Ultérieurement, cette charte pourra être complétée d'un livret de conseils.

Le Président confirme que ce sont des préconisations pour de bonnes pratiques et pour améliorer les conditions de travail sans oublier le droit à la déconnexion.

g. Information trimestrielle sur les effectifs

Les éléments sont communiqués en séance et la situation au 31 mars 2019 est présentée : 719 salariés dont 200 femmes répartis de la façon suivante : 499 conducteurs, 37 AVSR, 2 agents MUVI, 36 agents de maintenance, 59 employés tous services, 86 techniciens/agents de maîtrise.

h. Information mensuelle recrutements et embauches

Direction Exploitation	3 conducteurs en juin 1 responsable pôle Fraude
Direction Maintenance	1 mainteneur voie ferrée 1 carrossier
Direction Système information et projets	Prévision d'embauche fin 2019 d'un gestionnaire données métier (profil concepteur-développeur ETL)
Direction Clients et communication	Prévision embauche fin 2019 1 poste au sein du pôle Divia Services liée à l'évolution de la gestion des réclamations clients, mobilité interne avec en cascade un poste d'accueil/gestion réclamation client
Direction Contractuelle et financière	1 renfort CDD contrôleur de gestion - 6 mois
Direction Ressources humaines	1 responsable paie-administration du personnel 1 responsable relations sociales-juridique social 1 renfort CDD 6 mois RH/juriste social

5. Information montant de Participation 2018

Le montant de l'enveloppe globale RSP s'élève à 118 563.95€ ; représentant en moyenne 155.39€ bruts soit 140.32€ nets à répartir entre 763 bénéficiaires (minimum net 0.61€ maximum net 242.55€).

3 choix sont proposés aux salariés : versement immédiat, placement ou mixte. Le choix doit être exprimé avant le 20/05/2019. A défaut, la prime sera investie dans le PEE (ARCANCIA TRESORERIE 257).

6. Information montant d'Intéressement 2018

L'annexe de présentation des résultats 2018 démarche qualité et performance est distribuée en séance puis présentée.

Certains indicateurs influent directement sur le calcul de l'intéressement dont le montant global avant répartition s'élève à 69 359€ ; représentant en moyenne 93.60€ bruts soit 84.52€ nets à répartir entre 741 bénéficiaires (minimum net 0.27€ maximum net 97.90€).

3 choix sont proposés aux salariés : versement immédiat, placement ou mixte. Le choix doit être exprimé avant le 20/05/2019. A défaut, la prime sera investie dans le PEE (ARCANCIA TRESORERIE 257).

Un membre titulaire estime que le délai de réponse accordé est trop court ; la direction répond qu'il est similaire à l'année passée et que cela suffit habituellement.

Un représentant syndical a constaté que la propreté des bus décline ; y a-t-il eu un changement de prestataire ?

Le directeur financier répond que le résultat des deux premiers trimestres était très mauvais mais une augmentation est constatée sur les deux derniers. Un membre titulaire fait remarquer que les résultats actuels sont beaucoup plus mauvais que les années précédentes. Le directeur financier répond qu'il faut du temps pour constater les problèmes de prestation et ensuite mettre en place les plans d'actions.

Ce membre titulaire conteste que les salariés soient pénalisés sur des activités annexes alors que ce n'était pas le cas auparavant.

Le directeur financier répond que le patrimoine Keolis Dijon Mobilités est pris en compte dans son ensemble.

Un responsable syndical fait remarquer que la qualité du réseau baisse et que les objectifs augmentent et qu'ainsi dans quelques années il n'y aura plus d'intéressement.

Un membre titulaire rappelle que le montant de l'intéressement était de 195€ l'an passé contre 93.60€ cette année.

Un membre titulaire demande quand seront faits les virements ; La directrice RH se renseignera et répondra ultérieurement (Virements réalisés fin mai 2019).

7. Information préalable à consultation relative au projet de modification de la participation CSE au financement de la prévoyance

L'accord précédent dispose d'une répartition des cotisations Entreprise/CE/salarié. Aussi compte tenu du projet d'accord d'entreprise ayant fait l'objet d'une première réunion fin août avec les Organisations syndicales suite à la dénonciation engagée en novembre dernier, la direction informe et consulte aujourd'hui les membres du CSE sur la prochaine répartition des cotisations entre les trois parties au regard de la prochaine suppression du dispositif interne Keolis Dijon Mobilités pour lequel un dispositif de branche est venu se superposer le 01/01/2017.

La direction propose de répartir le gain de 0.35% conduite, représentant environ 67 000 € en 2017, actuellement 100% à la charge de l'entreprise au profit de la réduction des cotisations CSE et/ou salariés.

Deux propositions :

- Répartir ce gain 50% en déduction de la cotisation CSE et 50% déduction cotisation salarié.
- En faire bénéficier le gain totalement en faveur des salariés.

Le Président demande aux membres du CSE de donner leur avis sur ces propositions ou d'en formuler d'autres si nécessaire, au plus tard lors de la prochaine réunion du CSE de mai.

A l'unanimité, les membres du CSE présents indiquent que leur avis est déjà arrêté car abordé hors séance entre les élus : ils décident d'en faire bénéficier uniquement la cotisation CSE sans impacter la cotisation salarié.

A l'unanimité les membres CSE présents votent en faveur de la diminution de la cotisation du CSE.

La Direction prend acte de la décision du CSE et proposera une prochaine réunion aux organisations syndicales reprenant les termes de l'avenant présenté fin août et intégrant ces évolutions de répartition de cotisations Entreprise/CSE/salarié.

8. Désignation référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CSE doit désigner, parmi ses membres élus, un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, institué pour toute la durée de son mandat.

Après échanges en séance, il est demandé à la Direction de reporter ce point à la séance du mois de mai.

9. Désignation référent CSE au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - traitement des données

Dans le cadre de ses missions, le CSE collecte et traite régulièrement des données personnelles, notamment celles des salariés et de leur famille, identité, adresse, composition de la famille, date de naissance des enfants, etc.

Prenons l'exemple des chèques cadeaux distribués pour Noël, le CSE collecte les nom et prénoms des enfants, leur date de naissance. Le traitement de l'ensemble de ces données est soumis à la réglementation relative à la protection des données (RGPD).

Il est nécessaire de désigner un responsable à la protection des données au sein du Comité Social et Economique afin d'assurer le respect de la réglementation (ne peut être ni le secrétaire, ni le Président).

Après échanges en séance, il est demandé à la Direction de reporter ce point à la séance du mois de mai.

10. Présentation du projet de règlement intérieur du CSE (dont permanences) et demande de création de commissions

Conformément aux échanges en séance CSE du 11/04, la direction a initié la rédaction d'un projet de règlement intérieur du CSE, non finalisé à ce jour, ce projet sera communiqué prochainement et présenté en séance.

A ce titre la Direction indique que si des commissions internes au fonctionnement du CSE sont envisagées, celles-ci seront intégrées au projet de RI CSE.

11. Questions à la Direction :

a. Difficultés rencontrées aux heures de pointes place Wilson : quelles actions correctives ?

Les actions à venir seront de trois ordres :

- arrêt Wilson /Dumont, nous avons demandé un décalage à l'ouverture du feu.
- Arrêt Wilson/Sisley : il va être modifié pour mutualiser l'arrêt Liane 5 et 6
- Mise en place de Prioribus sur l'ensemble du parcours pour novembre 2019

Ces trois actions devraient fluidifier la circulation de ce carrefour qui resterait cependant en heures de pointe très difficile. Un membre titulaire précise que ce sont les voitures qui empêchent les bus de passer et qu'il n'est pas nécessaire de décaler les feux.

b. Quelle est l'organisation retenue sur le CEM (pompes à carburant) en période de congés ?

Les conducteurs auraient remonté de longues attentes aux pompes cette semaine et des difficultés sur les temps de parcours durant les vacances.

La Direction précise que la prestation Gasoil est identique pendant la période de congés et hors congés, cependant il y a eu un loupé sur une soirée. Le PC et l'astreinte ont été contactés : le service ONET a repris mais avec une heure de retard.

Globalement, les temps de parcours des vacances ne sont pas dégradés voire même améliorés : sur certaines lignes des conducteurs sont obligés de réguler.

c. Demande de ne pas modifier les services R5 des accompagnateurs lors des phases d'accompagnement

Pour les accompagnateurs habituellement affectés en R5, les journées réalisées en R1 sont trop longues.

La Direction rappelle que les agents nouvellement embauchés doivent être formés sur les horaires de services qu'ils vont tenir par la suite.

d. Demande de la date de versement de la prime vacances

La prime figurera sur le salaire du mois de juin avec virement fin juin.

e. Date de la prochaine réunion de prévoyance

La prochaine réunion de prévoyance aura lieu le 16 mai 2019

12. Questions relatives au fonctionnement du CSE:

a. Information préalable à la présentation du budget ASC - CSE 2019

Le secrétaire CSE indique que ce point sera reporté et présenté en séance du mois de mai.

b. Information des décisions envisagées lors de la réunion préparatoire au budget ASC 2019 du 24/04/19

Le secrétaire CSE indique que ce point sera reporté et présenté en séance du mois de mai.

c. Invitation du Comité de direction à la fête de l'étang

Le secrétaire invite l'ensemble du Comité de Direction à la fête de l'étang qui se déroulera le 16 juin 2019.

d. Demande d'achat d'un NAS permettant la sauvegarde des données du CSE

Le secrétaire du CSE rappelle que c'était une promesse de la direction.

Le Président confirme son accord pour assurer le financement d'un NAS et transmettra son intention à la direction des Systèmes d'Information Et Projets.

e. Demande de formations EXCEL et CACES aux membres CSE

Un état des lieux a été fait :

Concernant le CACES, il est proposé de retenir une formation complémentaire en remplacement de Mme TILLET.

En synthèse les personnes proposées pour la formation CACES sont M. GIANNINI, M. GERVILLIERS, M. EL ZAYTOUNI (en remplacement de M. MILLERAND), Mme QUINONERO, M. DUTHU (en remplacement de Mme TILLET) et M. BOURDIER. Il y aura donc 6 personnes formées.

Concernant EXCEL, il faut préciser le besoin afin de chiffrer le tout avant de donner un avis. D'une part tous n'ont pas le même niveau d'utilisation/besoin de formation et par ailleurs si l'ensemble des titulaires doivent être formés, le CSE devra participer financièrement également.

Ce sujet sera finalisé lors de la prochaine séance dès lors où les besoins auront été finalisés pour EXCEL.

f. Demande de changement de logiciel de caisse CSE

Le secrétaire CSE indique que ce point est reporté à la séance du mois de mai.

g. Demande de mise à disposition des tableaux de marche sur intranet permettant un téléchargement par les élus

La Direction a pris bonne note de la demande qui sera étudiée.

h. Demande de l'état des détachements au CSE (qui et nombre d'heures ?)

Le secrétaire CSE indique que ce point est reporté à la séance du mois de mai.

i. Demande de remboursement par le syndicat CGT des formations syndicales faites par les élus du même syndicat et qui ont été facturées au CE en 2018

Un membre CSE à l'initiative de la question et le secrétaire indiquent que ce point est à reporter.

j. Demande d'information collective du secrétaire du CSE via la newsletter internet et non par SMS.

Le secrétaire indique que ce sujet est reporté à la séance du mois de mai.

Avant de clore la séance la Direction rappelle les dates des prochaines réunions :

La prochaine réunion CSE aura lieu le 29 mai à 9h00, la suivante le 19 juin.

La prochaine réunion CSSCT aura lieu le 29 mai après-midi.

La Directrice RH ajoute que conformément à l'accord CSE une adresse de messagerie spécifique CSE a été créée pour chaque membre élu CSE (titulaires et suppléants) ; de ce fait les envois relatifs au CSE ne seront réalisés vers les adresses courriels personnelles. Les modalités d'accès à cette messagerie sont précisées dans un courrier individuel adressé à chaque membre élu.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 13h55.

LE SECRETAIRE
Gilles MILLERAND

LE PRESIDENT
Thomas FONTAINE